

IRÉC

Pierre Godin

NOTE D'INTERVENTION

**Un demi-siècle d'inégalités de revenus au Québec :
un portrait rétrospectif basé sur le coefficient de Gini**

Septembre 2026

À propos de l'IRÉC

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) est un organisme scientifique indépendant voué à l'enrichissement du débat public par la production de recherches rigoureuses et par la conduite d'activités d'animation et de formation favorisant le développement des compétences dans le domaine économique. L'IRÉC s'intéresse à l'ensemble de l'économie et mène des travaux destinés à contribuer à la construction du bien commun. Ses approches visent à renouveler le modèle québécois par la promotion d'alternatives crédibles. Les enjeux de la transition écologique de l'économie retiennent tout particulièrement son attention.

© Institut de recherche en économie contemporaine

ISBN : 978-2-925456-36-0

IRÉC, 10555, Avenue de Bois-de-Boulogne,
CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Notices biographiques des auteurs

Pierre Godin

Économiste de formation, il a exercé plusieurs responsabilités en matière de planification stratégique à titre de consultant, avant de coordonner une équipe de planification à la Ville de Montréal. Il a par la suite occupé plusieurs postes dans le secteur financier, à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la Commission des valeurs mobilières du Québec dont il a été le dernier président avant son intégration à l'Autorité des marchés financiers, puis à titre d'économiste invité à la Banque du Canada. Il a par la suite été l'adjoint, responsable de la planification, au Directeur général de la Ville de Montréal, avant de se joindre à l'équipe de l'IRÉC, où il s'intéresse tout particulièrement aux dossiers de la transition énergétique du Québec, du logement et de la fiscalité.

Table des matières

Un demi-siècle d'inégalités de revenus au Québec : un portrait rétrospectif basé sur le coefficient de Gini	3
Comprendre le coefficient de Gini : son histoire et la méthode de calcul	4
Un demi-siècle d'inégalités au Québec et au Canada	7
Le Québec et l'Ontario : des évolutions contrastées.....	11
Trois grandes périodes.....	14
Deux périodes de relative stagnation des inégalités	15
Que s'est-il passé pendant la dernière décennie du XX ^e siècle ?	18
Le Québec, l'Ontario, le Canada et les pays de l'OCDE	21
Tables des figures.....	23
Tables des tableaux.....	23

Un demi-siècle d'inégalités de revenus au Québec : un portrait rétrospectif basé sur le coefficient de Gini

Cela fait désormais cinquante ans que Statistique Canada publie périodiquement le coefficient de Gini, un indicateur mesurant les inégalités de revenus au Canada et dans chacune de ses provinces. La récurrence de cette publication permet depuis 1976 de jeter un regard rétrospectif sur l'évolution des inégalités socioéconomiques qu'il est en mesure de refléter.

Le coefficient de Gini n'est pas le seul indicateur disponible des inégalités de revenus au Québec, au Canada et dans les autres pays de l'OCDE. Plusieurs indices sont basés sur les ratios entre les différents quintiles ou déciles de revenus. Des ratios interquartiles, interquintiles (par exemple S80/S20) ou interdéciles (par exemple P90/P10 ou l'indice de Palma), ainsi que les indicateurs relatifs au taux de pauvreté ou aux écarts de pauvreté (*poverty gaps*), sont souvent utilisés pour analyser la nature et l'évolution des inégalités¹.

L'objectif de cette note est de brosser un portrait d'ensemble d'un demi-siècle d'évolution des inégalités de revenus, en faisant ressortir les points de bascule, sans chercher toutefois à en expliquer les causes. Au total, à la lumière du coefficient de Gini, les cinquante dernières années peuvent être subdivisées en trois phases successives en matière d'évolution des inégalités de revenus, des tendances qui se manifestent néanmoins de manière différenciée au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Similairement l'effet global des régimes fiscaux sur les inégalités se présente différemment pour les ménages du Québec, de l'Ontario et de tout le Canada durant la période à l'étude.

Nous verrons également comment le Canada et le Québec se comparent à un échantillon de pays pour lesquels l'*Organisation de coopération et de développement économiques* publie des données sur leurs coefficients de Gini respectifs. Nous verrons à comparer les coefficients de Gini nationaux (incluant ceux du Canada, du Québec et de l'Ontario) pour l'année 2022, dernière pour laquelle, au moment d'écrire ces lignes, nous disposons de

¹ Voir notamment le site de l'Institut de la statistique du Québec : [Inégalité de revenu des ménages et des particuliers](#), ainsi que celui de la [Base de données sur la distribution des revenus](#) (*Income Distribution Database – IDD*) de l'OCDE. Des sites internationaux comme celui de la [World Inequality Database](#) constituent également des sources de données et des repères méthodologiques importants en matière de distributions des revenus et de mesures internationales des inégalités. Au Québec, l'[Observatoire québécois des inégalités](#) constitue une référence en ces matières, notamment en ayant recours à l'[indice de Palma](#) pour mesurer l'importance et l'évolution des inégalités au Québec et dans les autres provinces canadiennes. De plus, l'Observatoire a récemment mis en ligne un [Tableau de bord](#) qui porte sur différents indicateurs des inégalités (revenus, emploi, santé, logement, alimentation).

données suffisantes pour inclure un nombre élevé de pays auxquels le Québec et le Canada peuvent être comparés.

Comprendre le coefficient de Gini : son histoire et la méthode de calcul

Le coefficient de Gini est un indicateur qui fut proposé en 1912 par le démographe et statisticien italien Corrado Gini, afin de mesurer les inégalités socioéconomiques en se basant sur la courbe de Lorenz, qui représente la distribution des revenus au sein d'une population². **Les figures 1 et 2** illustrent cette courbe de Lorenz et la représentation visuelle du coefficient de Gini qui y est associée.

Pour ces deux graphiques :

- L'axe horizontal (x) représente **la part cumulative (de 0 à 1.0) de la population** classée selon les revenus (des ménages ou des personnes) en ordre croissant.
- L'axe vertical (y) représente **la part cumulative (de 0 à 1.0) des revenus** gagnés dans cette même population.
- La ligne droite diagonale, dont la pente est de 1 (45°), représente la situation où chacun des ménages (des personnes) gagne un revenu égal. Dans ce cas, chaque tranche de 1 % de la population gagne un revenu égal à celui de toutes les autres tranches de 1 % des ménages, ce qui correspond à une **distribution parfaitement égalitaire des revenus**.
- La courbe en caractère gras constitue la **courbe de Lorenz**³. Elle correspond à la distribution effective des revenus au sein de la population.
- Le **coefficient de Gini** est proportionnel à la superficie ombrée (« Gini ») qui existe entre la courbe de Lorenz et la diagonale correspondant à une répartition parfaitement égalitaire des revenus.

La **figure 1** illustre le cas d'un pays A qui serait fortement inégalitaire et dont la courbe de Lorenz s'éloigne de façon significative de la diagonale d'égalité parfaite des revenus. La **figure 2**, quant à elle, représente un pays B plus égalitaire et dont la courbe de Lorenz est plus rapprochée de cette diagonale.

² Dans cette note, et dans la plupart des utilisations de la courbe de Lorenz et du coefficient de Gini qui en est dérivé, on représente la distribution des revenus des ménages et, sur la base d'ajustements statistiques, des personnes qui en font partie. Des variantes de ces deux mesures peuvent toutefois servir à estimer les distributions en matière de richesse et de pouvoir d'achat. La présente note ne traitera toutefois pas de ces deux autres mesures et se limitera à des comparaisons ajustées sur les revenus.

³ Cette courbe, qui représente la distribution des revenus, remonte aux travaux de l'économiste américain Max Lorenz au début du XX^e siècle. Initialement dérivée pour mesurer la concentration de la richesse, elle a par la suite été adaptée pour représenter la distribution des revenus, notamment dans le cadre des travaux de Corrado Gini. Voir : [Christian Kleiber, The Lorenz curve in economics and econometrics](#), un mémoire présenté lors de la Conférence du centenaire de Gini-Lorenz, Sienne (Italie), 23 au 26 mai 2005.

Sous cette forme graphique, le coefficient de Gini :

- est égal à 0 si la courbe de Lorenz est identique à la ligne diagonale (situation de **parfaite égalité** des revenus);
- est égal à 1⁴ si tous les revenus ne sont gagnés que par un seul ménage, à l'exclusion de tous les autres, soit une situation de « **parfaite inégalité** »;
- les valeurs possibles du coefficient de Gini se situent donc entre 0 (situation de parfaite égalité) et 1 (situation de parfaite inégalité)⁵.

Figure 1 : Exemple d'un pays fortement inégalitaire

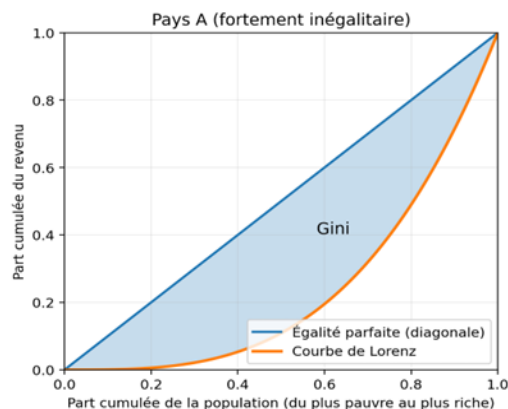
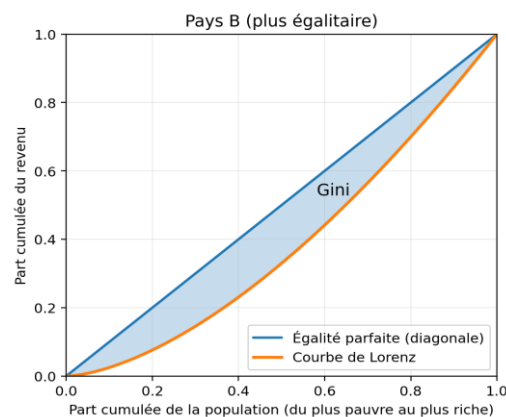


Figure 2 : Exemple d'un pays plus égalitaire



⁴ Dans cette représentation graphique, cette superficie correspond alors à la superficie totale du triangle sous la ligne de parfaite égalité, soit une valeur de $\frac{1}{2}$ ($= 1 \times 1 \times \frac{1}{2}$). Formellement, sous cette forme graphique, la valeur du coefficient de Gini est donc égale au double de la superficie « Gini », de manière à correspondre à un indice normalisé (pouvant aller de 0 à 1) en termes statistiques.

⁵ Il existe des situations où le coefficient de Gini peut avoir une valeur négative si on tient compte des dettes (ou du passif) des ménages. Ces situations se présentent toutefois dans le cas où le coefficient mesure la répartition de la richesse ou du patrimoine des ménages, plutôt que leurs revenus courants.

Au Canada, pour déterminer les revenus qui servent à calculer les coefficients de Gini à l'échelle canadienne et à celle des provinces, Statistique Canada puise ses données dans l'[Enquête canadienne sur le revenu \(ECR\)](#), ainsi que dans certaines données fiscales et dans celles de l'[Enquête sur la population active \(EPA\)](#). Grâce à ces informations, Statistique Canada calcule la distribution des revenus des ménages sur laquelle reposent la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini. Au moment d'écrire ces lignes, la dernière itération de ces données sur les revenus des ménages remonte à 2023.

Pour passer d'une distribution des revenus **des ménages** à une distribution des revenus **des personnes**, Statistique Canada effectue un « **ajustement** » des données en divisant le revenu total d'un ménage par la racine carrée du nombre de personnes dans ce ménage. Le revenu ainsi ajusté est alors attribué à chacune des personnes faisant partie de ce ménage. Cette méthode d'ajustement est largement utilisée par l'OCDE pour établir les comparaisons internationales des coefficients de Gini sur lesquelles nous reviendrons plus loin dans cette note.

Au Canada, en ne tenant compte que des coefficients de Gini **ajustés**, Statistique Canada publie trois coefficients différents⁶ :

- Le **coefficient de revenu de marché**, qui inclut l'ensemble des revenus des ménages (revenus du travail et d'emploi, de placements, de retraite provenant de régimes privés, etc.) qui sont tirés des activités économiques courantes des personnes faisant partie des ménages canadiens.
- Le **coefficient de revenu total**, qui inclut le revenu du marché, auquel on ajoute les prestations et transferts gouvernementaux aux personnes ou aux ménages en vertu, par exemple, des programmes publics de sécurité du revenu. Dans le contexte canadien, les revenus totaux correspondent à la somme des revenus de marché et des transferts publics aux personnes et aux ménages, que ces transferts proviennent de l'État fédéral ou des États des provinces.

Le **coefficient de revenu après impôt**, qui correspond au revenu total dont on déduit les impôts basés sur le revenu des personnes ou des ménages, que ces impôts soient perçus au niveau fédéral ou à celui des provinces. Dans le cas du Québec, par exemple, l'impôt sur le revenu (tel que déduit du revenu total tel que décrit à l'alinéa précédent) inclut l'impôt fédéral et l'impôt provincial, moins l'abattement spécifique applicable dans le cas des contribuables québécois. Les taxes à la consommation ou les taxes foncières, qui ne sont pas calculées sur la base du revenu, ne sont pas incluses dans le calcul du coefficient ajusté après impôt. Le calcul du revenu (au marché et total) ne tient pas compte, non plus, de la valeur « en nature » des services publics (santé, éducation, services de garde, sécurité publique, transports, etc.).

⁶ Voir : [Coefficients de Gini du revenu ajusté du marché, total et après impôt \(Tableau 11-10-0134-01\)](#)

Un demi-siècle d'inégalités au Québec et au Canada

Statistique Canada a commencé à publier les coefficients de Gini pour l'ensemble du Canada et les 10 provinces en 1976. Les coefficients que nous utiliserons pour les fins de cette note sont les coefficients « ajustés » qui permettent notamment de répartir les revenus des ménages entre les différentes personnes qui les composent. Ils comprennent les revenus au marché, les revenus totaux et les revenus après impôts⁷. Les données les plus récentes disponibles au moment d'écrire ces lignes sont celles de l'année 2023. La période couverte par les données disponibles correspond donc aux 47 années qui se sont écoulées entre 1976 et 2023.

La présente note est d'abord et avant tout **descriptive** et se limite à un survol des inégalités de revenus **telles que mesurées par le coefficient de Gini**. Comme nous l'avons mentionné précédemment, d'autres indicateurs apportent des perspectives différentes à ces inégalités. Nous n'avons donc pas cherché à analyser les causes des inégalités de revenus ou de leurs variations au fil des ans, ce qui aurait nécessité des travaux beaucoup plus approfondis et qui a déjà fait l'objet de nombreuses contributions académiques et scientifiques au Québec et dans le reste du Canada.

Nous nous sommes plutôt concentrés sur la description de l'évolution des différents coefficients annuels, en rappelant toutefois certains éléments du contexte économique et sociopolitique qui les ont accompagnés au cours des cinq dernières décennies. Ces éléments de contexte ne constituent pas une explication des tendances qui ressortiront au fil de cette fresque historique que composent maintenant les données historiques de Statistique Canada.

Pour les fins de ces analyses, nous avons choisi de retenir les territoires suivants :

- L'ensemble du Canada, qui correspond à la totalité des dix provinces, mais qui exclut les trois territoires.
- Le Québec, qui correspond à l'objet principal de cette note.
- L'Ontario, que nous avons retenu non seulement à cause de sa proximité géographique avec le Québec, mais aussi, et surtout, parce qu'il aurait été très difficile de comparer le Québec au reste du Canada⁸.

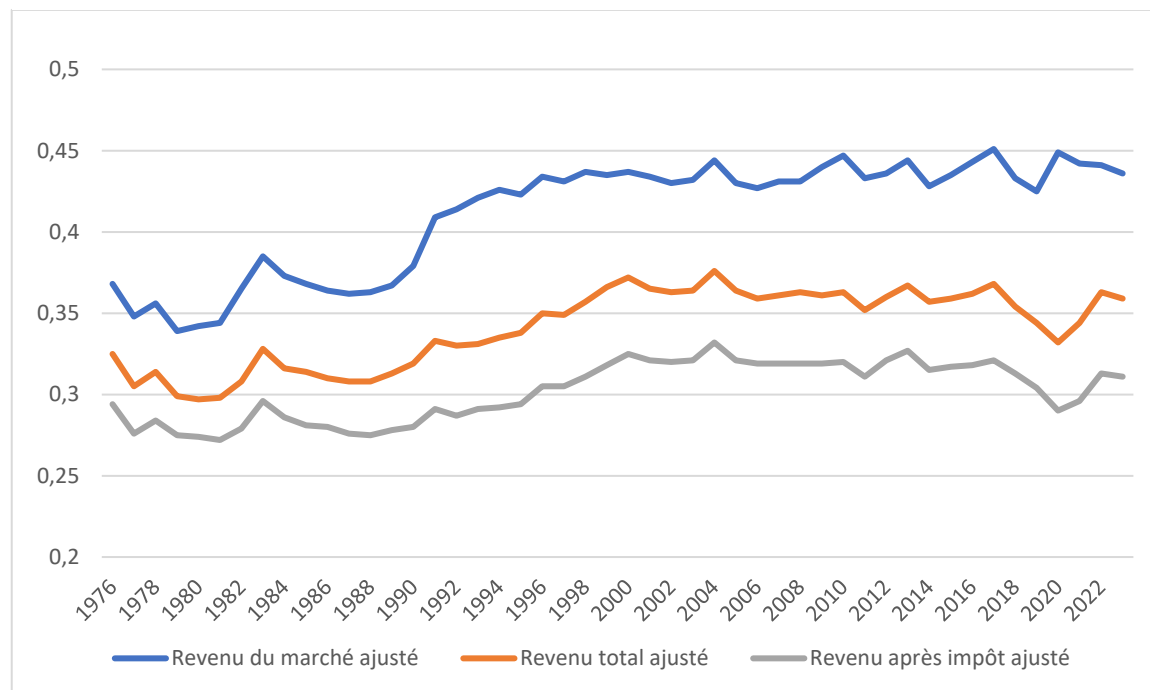
⁷ Voir l'encadré pour la définition de ces différents concepts.

⁸ Les données du coefficient de Gini ne sont en effet pas additives d'une province à l'autre et on ne peut pas simplement retrancher les données québécoises des données canadiennes pour obtenir celles du reste du Canada. Une comparaison entre le Québec et l'ensemble du Canada doit tenir compte du fait que le Québec fait statistiquement partie du Canada. Par contre, il est correct de comparer directement les données québécoises, ontariennes et pancanadiennes sans générer d'artefacts méthodologiques qui fausseraient les résultats. C'est l'approche que nous avons retenue pour les fins de cette note.

Les **figures 3, 4 et 5** présentent donc les coefficients de Gini pour, respectivement, le Canada, le Québec et l'Ontario, en distinguant pour chaque cas les coefficients calculés par Statistique Canada pour les revenus de marché, pour les revenus totaux et pour les revenus après impôts⁹.

Comme il fallait s'y attendre, dans ces trois territoires, les coefficients de Gini correspondant aux revenus de marché sont plus élevés que les coefficients correspondant aux revenus totaux et aux revenus après impôts. Autrement dit, les transferts gouvernementaux vers les ménages et les personnes, d'une part, et les régimes d'imposition progressifs des revenus, d'autre part, ont pour effet d'abaisser les coefficients de Gini ajustés et, par conséquent, de réduire les inégalités des revenus mesurées par cet indice.

Figure 3 : Coefficient de Gini ajusté, 1976 – 2023, Ensemble du Canada



⁹ Pour l'ensemble de ce document, ainsi que des tableaux et des graphiques qu'il contient, les données proviennent, sauf indication contraire, du [Tableau 11-10-0134- 01 \(Coefficients de Gini du revenu ajusté du marché, total et après impôt\)](#) de Statistique Canada.

Figure 4 : Coefficient de Gini ajusté, 1976 – 2023, Québec

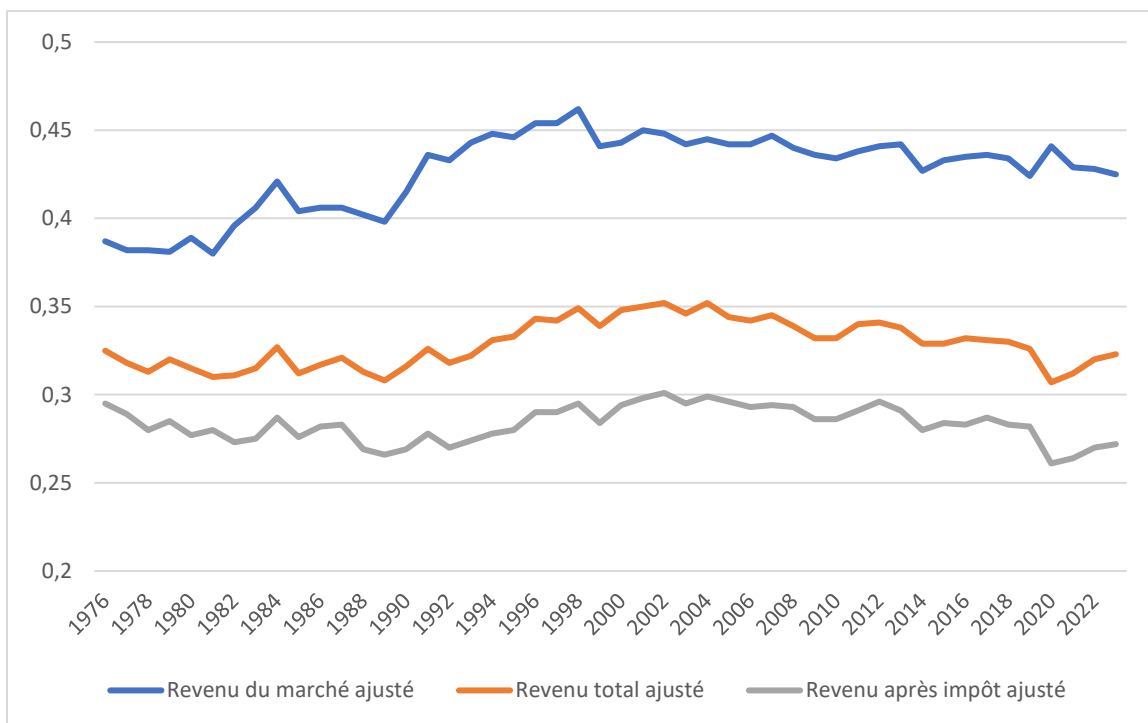
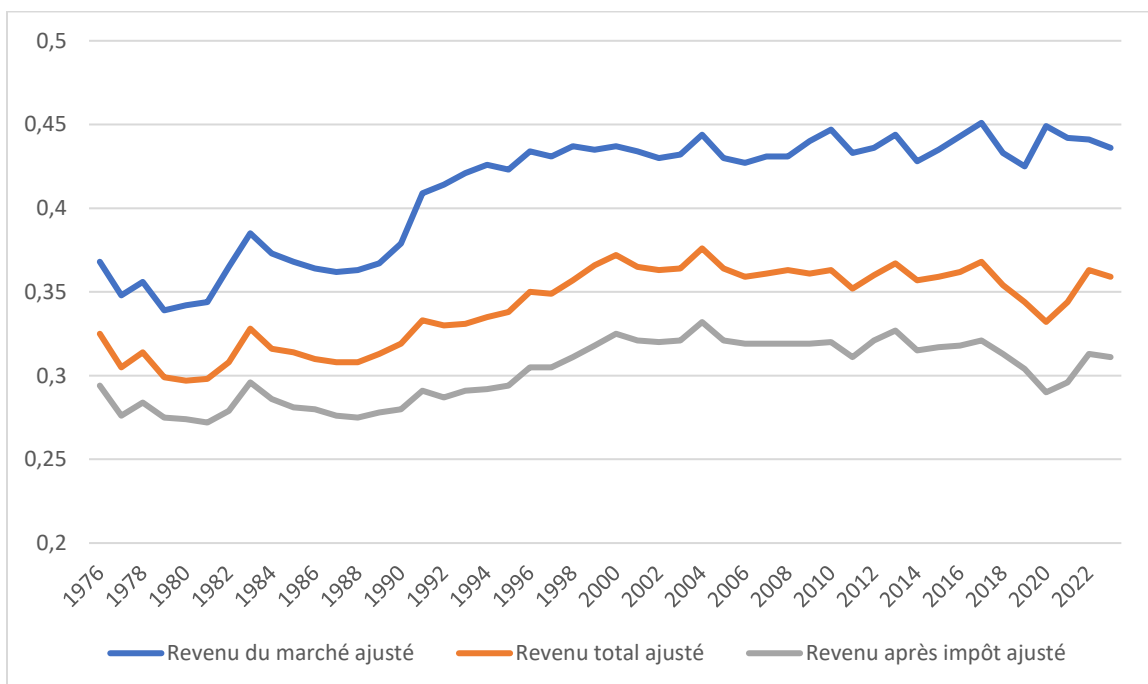


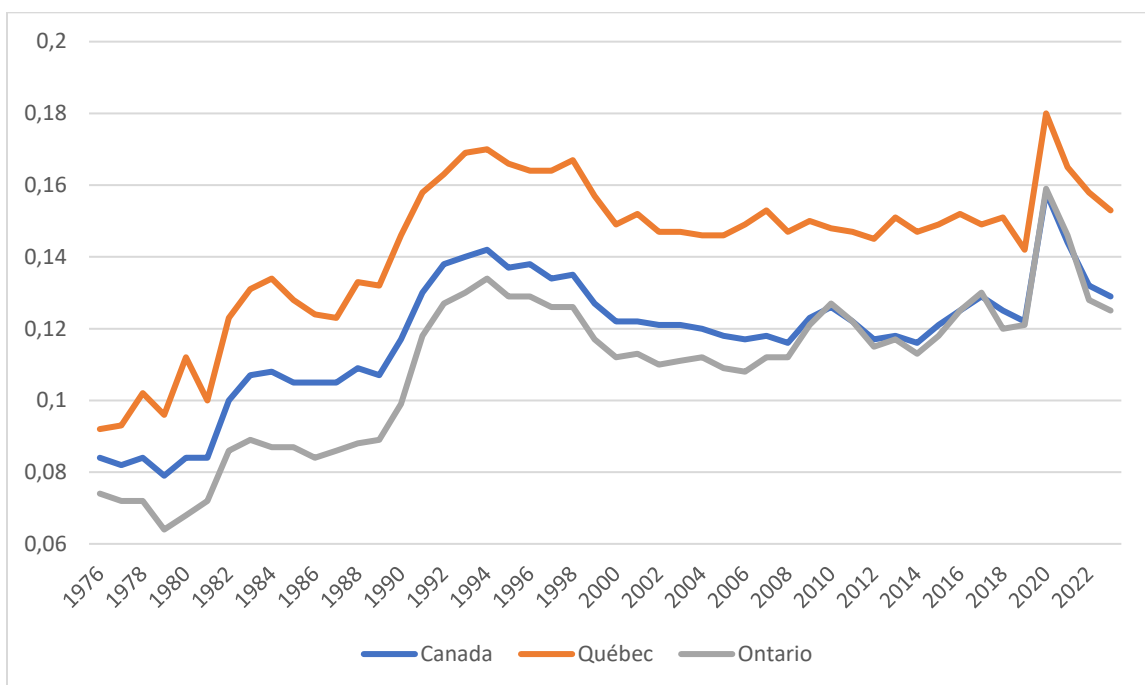
Figure 5 : Coefficient de Gini ajusté, 1976 – 2023, Ontario



Nous reviendrons plus loin sur les variations respectives de ces trois coefficients (marché, totaux, après impôt) pendant la période 1976 – 2023. Nous allons pour le moment considérer l'impact des transferts et des régimes d'imposition des revenus pour le

Canada, le Québec et l'Ontario. Les données de la **figure 6** correspondent, pour le Canada, le Québec et l'Ontario, à la différence arithmétique entre les coefficients ajustés des revenus de marché et ceux des revenus (totaux) après impôt. Plus cet écart est élevé, et plus la « correction » des inégalités de marché par l'effet combiné des transferts et des régimes d'imposition est importante.

Figure 6 : Coefficients de Gini ajustés 1976 – 2023, Canada, Québec et Ontario. Écarts du coefficient entre revenus de marché et revenus après impôt



Il ressort de ce portrait que le Québec se démarque de l'ensemble du Canada et de l'Ontario par l'importance nettement plus élevée de l'effet de ses transferts et de son régime d'imposition des revenus sur la réduction des inégalités. À l'exception de la situation particulière qui a coïncidé avec la période récente de la COVID, sur laquelle nous reviendrons plus loin, l'écart entre le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada s'est maintenu tout au long du dernier demi-siècle, atteignant un maximum relatif pendant les deux décennies des années 1990 et 2000. Il est également intéressant de noter la progression de cet écart pendant la période 1982 à 1984, au cours de laquelle le Québec a été confronté à la récession la plus sévère de l'ensemble de ce demi-siècle.

Il est possible de mesurer la provenance de ces différences entre les coefficients de Gini calculés pour les revenus de marché et pour les revenus après impôt. En effet, l'écart entre le coefficient de revenus de marché et celui des revenus totaux résulte de l'application des transferts publics, alors que celui entre les revenus totaux et les revenus après impôt est davantage déterminé par la progressivité relative des régimes d'imposition. Le Tableau 1

indique la moyenne arithmétique de ces écarts pour l'ensemble de la période 1976 – 2023, en distinguant le Québec et l'Ontario¹⁰.

Tableau 1 : Coefficients de Gini ajustés 1976 – 2023, Québec et Ontario

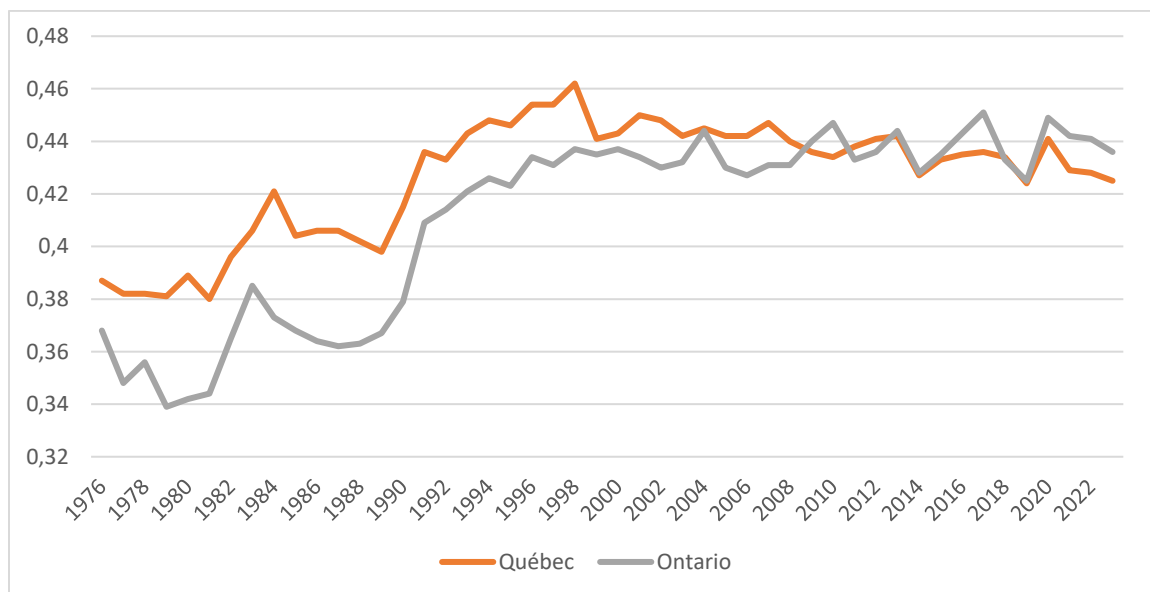
MOYENNES ARITHMÉTIQUES DES ÉCARTS ENTRE REVENUS DE MARCHÉ, REVENUS TOTAUX ET REVENUS APRÈS IMPÔT		
	Québec	Ontario
Revenus de marché vs après impôt (écart total transferts + impôt)	0,143 (100 %)	0,109 (100 %)
Revenus de marché vs Revenus totaux (part de l'écart résultant des transferts)	0,098 (68 %)	0,070 (64 %)
Revenus totaux vs Revenus après impôt (part de l'écart résultant des impôts)	0,045 (32 %)	0,039 (36 %)

Il ressort de ces comparaisons que l'effet des transferts sur les inégalités *telles que mesurées par le coefficient de Gini* équivaut *grosso modo* au double de celui des régimes d'imposition. Cette prépondérance est dans l'ensemble légèrement supérieure au Québec à ce qui est observé en Ontario. Nous reviendrons plus loin sur l'évolution de ces écarts au long de cette période.

Le Québec et l'Ontario : des évolutions contrastées

Les **figures 7** (revenus de marché), **8** (revenus totaux) et **9** (revenus après impôt) présentent les évolutions respectives du Québec et de l'Ontario de 1976 à 2023.

Figure 7 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus de marché, Québec et Ontario, 1976 - 2023



¹⁰ Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons omis de comparer le Québec et l'Ontario à l'ensemble du Canada, puisque les données de ces deux provinces font partie de celles de l'ensemble du Canada.

Figure 8 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus totaux, Québec et Ontario 1976 - 2023

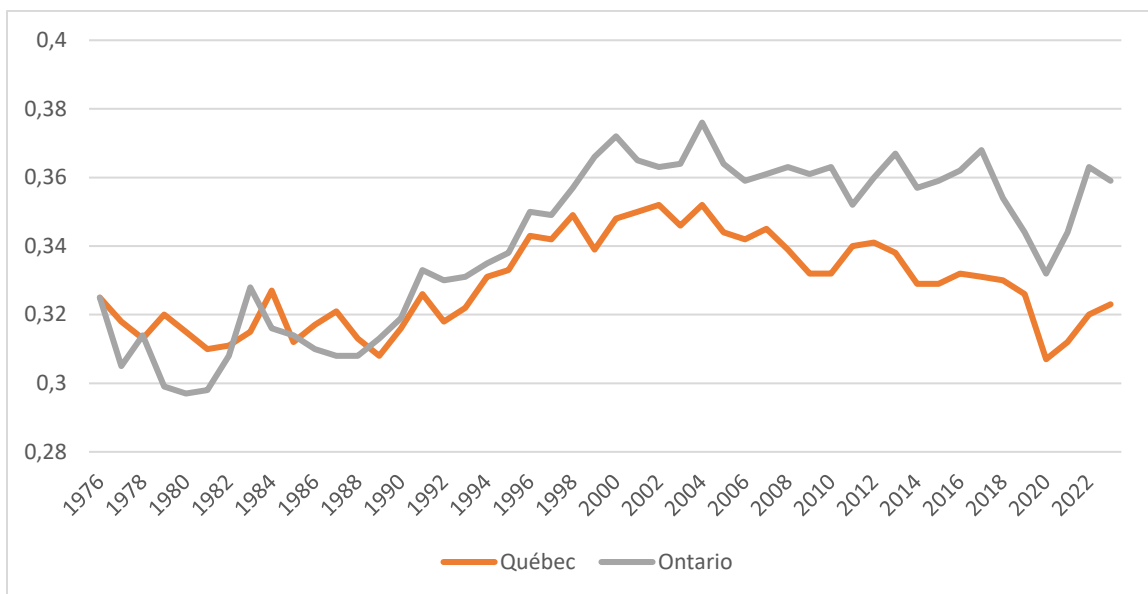
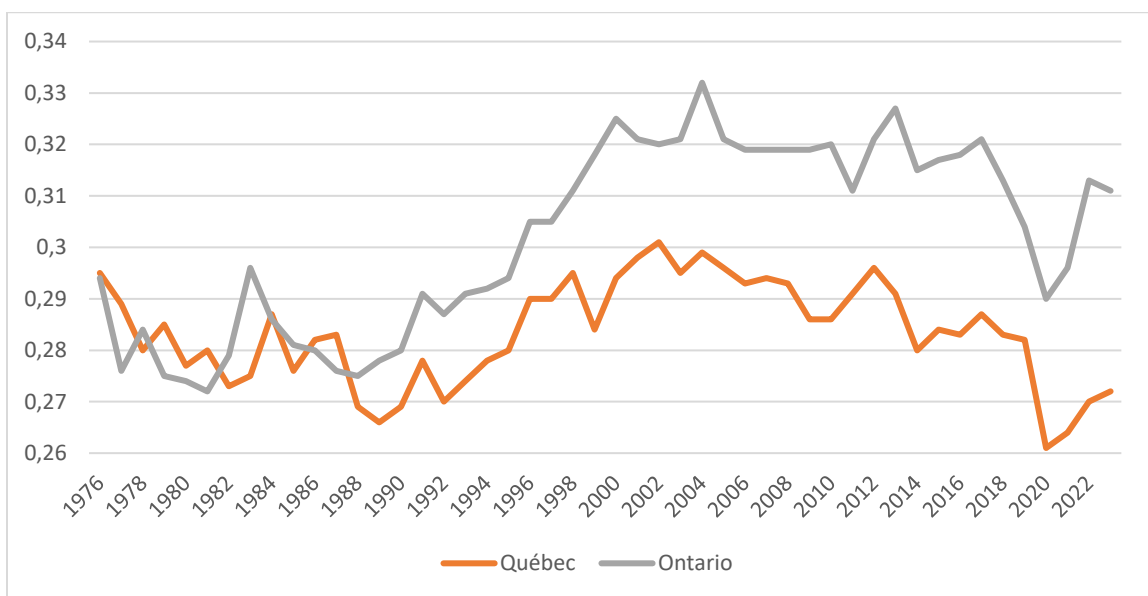


Figure 9 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus après impôt, Québec et Ontario, 1976 - 2023



L'évolution des coefficients de Gini au Québec et en Ontario au cours du dernier demi-siècle fait globalement ressortir une augmentation significative des inégalités générées par le marché (voir **figure 7**), alors que le coefficient passe de 0,387 en 1976 à 0,425 en 2023 au Québec, et de 0,368 à 0,436 en Ontario. Il est intéressant de constater que le coefficient ontarien en début de période est significativement moins élevé que celui du Québec, mais que les deux finissent par se rejoindre vers le début des années 2000, pour osciller *grosso modo* autour de valeurs similaires au cours des deux dernières décennies. Sur le strict plan des inégalités générées par le marché, le Québec était donc, selon le

coefficient de Gini, une société plus inégalitaire que l'Ontario pendant le dernier quart du XX^e siècle. Il va cependant rattraper sa voisine au courant du premier quart du siècle actuel.

En intégrant les effets des transferts et qu'on passe des revenus de marché (**figure 7**) aux revenus totaux (**figure 8**), le portrait change toutefois profondément :

- De 1976 à la fin des années 1980, les coefficients de Gini des revenus totaux des deux provinces oscillent autour de valeurs similaires avec des variations qui semblent refléter davantage une volatilité intrinsèque qu'une tendance quelconque à la hausse ou à la baisse.
- Toutefois, dès le début des années 1990, et ce, jusqu'au début des années 2000, on observe une forte et constante progression des coefficients – donc des inégalités que ceux-ci expriment. Cette progression va s'avérer relativement plus importante en Ontario qu'au Québec, et va correspondre à un renversement de la situation qui prévalait jusqu'alors : une fois pris en compte les transferts, le Québec devient une société plus égalitaire que l'Ontario au moment où nous entrons dans le siècle actuel.
- Une fois passé ce cap des années 2000, la hausse tendancielle des inégalités au niveau des revenus totaux va s'infléchir et laisser la place à deux décennies de baisses des coefficients de Gini. Cette tendance va s'accroître de façon spectaculaire au moment de la pandémie de 2020 – 2021, laquelle a notamment été caractérisée par la mise en place de programmes massifs de transferts d'urgence par les gouvernements. Cela a par contre eu un effet de courte durée, au total, puisque la baisse importante du coefficient observée à cette occasion va être suivie par un rétablissement des coefficients des deux provinces à des niveaux qui semblent compatibles avec la poursuite de la tendance de fond observée au cours des deux décennies précédentes. Il faudra attendre la publication des données de 2024 pour confirmer (ou infirmer) ce scénario. Quoi qu'il en soit, les deux premières décennies du XXI^e siècle auront confirmé le renversement des positions relatives du Québec et de l'Ontario en matière d'inégalités des revenus après transferts, principalement parce que le coefficient de Gini québécois a diminué plus rapidement que son pendant ontarien en ce qui concerne les revenus totaux.

La **figure 9** porte sur les revenus après impôt du Québec et de l'Ontario et englobe donc autant les effets redistributifs cumulatifs des transferts (reflétés dans la **figure 8**), que les régimes d'imposition des revenus. Une fois ces derniers inclus dans le calcul, les tendances observées dans l'évolution des coefficients de Gini québécois et ontariens pour les revenus totaux trouvent un écho amplifié :

- À l'instar de ce qui fut observé pour les revenus totaux, la période allant de 1976 à la fin des années 1980 correspond à des coefficients de Gini (pour les revenus après

impôts) dont les variations semblent davantage marquées par des effets de volatilité que par une tendance affirmée à la hausse ou à la baisse. Les données des deux provinces oscillent autour de valeurs similaires.

- Dès la fin des années 1980, le coefficient de Gini québécois se démarque de son pendant ontarien, dont la croissance va s'avérer nettement plus rapide tout au long de la dernière décennie du XX^e siècle. L'écart entre les deux provinces va donc se creuser tout au long de cette période.
- Les deux premières décennies du XXI^e siècle reproduisent et amplifient, pour les revenus après impôt, les tendances observées pour les revenus totaux, incluant en ce qui concerne la période de la COVID, qui semble à nouveau avoir un effet transitoire fort probablement associé aux programmes de transferts et aux politiques fiscales d'urgence mis en place à cette occasion.

Trois grandes périodes

Dans l'ensemble, ce premier niveau d'analyse de l'évolution des trois coefficients de Gini (revenus de marché, revenus totaux et revenus après impôt) fait clairement ressortir que ce demi-siècle est en fait la résultante de trois périodes distinctes qui se sont succédé pendant cette cinquantaine d'années :

- La première période, qui va de 1976 à 1989, est caractérisée par une grande volatilité des coefficients québécois et ontariens¹¹, ainsi que par une situation assez similaire des deux provinces au niveau des inégalités telles que mesurées par le coefficient de Gini.
- La deuxième période couvre les années 1989 à 2002. Elle correspond à une poussée soutenue des inégalités, en particulier en Ontario, où le coefficient de Gini pour les revenus de marché rattrape celui du Québec. Mais c'est au niveau des revenus totaux et des revenus après impôt que cette période marque un renversement des tendances entre le Québec et l'Ontario. Alors qu'auparavant, le niveau québécois des inégalités pour les revenus totaux et après impôt au Québec était équivalent, voire légèrement supérieur à celui observé dans la province voisine, il passe désormais sous les valeurs ontariennes après transferts et fiscalité.

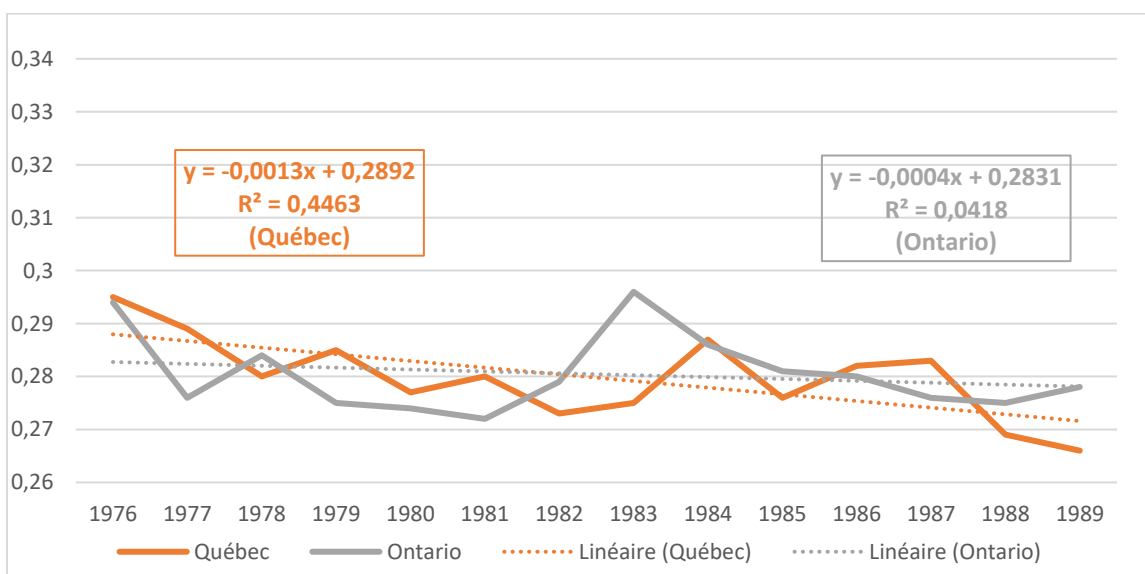
¹¹ Sur le plan économique, cette période est précédée par le « Nixon Shock » de 1971 et le premier choc pétrolier qui va suivre (1972-1973). Elle va se caractériser par une « stagflation » soutenue, pendant laquelle une forte inflation coexiste avec des taux de chômage très élevés. Elle sera en outre marquée par le deuxième choc pétrolier (1979), puis par la récession majeure de 1982 – 1984, la plus importante depuis la Dépression des années 1930. Cette grande volatilité des chocs économiques et des politiques publiques n'est sans doute pas étrangère à la volatilité observée pendant la même période sur le plan des coefficients de Gini.

- La troisième période va de 2002 à 2023. Les écarts entre les inégalités québécoises et ontariennes après transferts et fiscalité persistent et continuent à s'accroître, alors que les coefficients de Gini en forte croissance de la période précédente commencent à redescendre après leur « sommet » atteint autour de 2002. Le principal fait saillant de cette période correspond au choc de la COVID, où la réduction majeure des coefficients, exclusivement constatée dans les revenus après transferts et après impôt, correspond à la mise en place de programmes d'urgence des gouvernements. Ce choc ne sera toutefois que transitoire, les valeurs des coefficients de Gini revenant rapidement à leurs niveaux pré-Covid.¹²

Deux périodes de relative stagnation des inégalités

Les **figures 10, 11 et 12** isolent respectivement les trois périodes que nous venons d'évoquer pour le Québec et l'Ontario, en leur associant les droites correspondant aux régressions linéaires que nous avons présentées pour chacun de ces cas. Chacun de ces trois graphiques contient un encadré qui indique la pente de la droite de régression et le coefficient de détermination (R^2) associé à cette droite.¹³

Figure 10 : Coefficients de Gini ajustés et régressions linéaires, Revenus après impôt, Québec et Ontario, Période 1 1976 – 1989



¹² Il faudra toutefois attendre la publication des données de l'année 2024 avant de conclure définitivement sur ce « retour à la normale ».

¹³ Le coefficient de détermination (R^2) peut varier de -1 à +1. Des coefficients dont les valeurs absolues se rapprochent de l'unité indiquent que la relation linéaire (pente positive ou négative) est significative, alors que des coefficients dont les valeurs absolues se rapprochent de 0 reflètent que les valeurs associées à la droite ont une faible linéarité.

Figure 11 : Coefficients de Gini ajustés et régressions linéaires, Revenus après impôt, Québec et Ontario, Période 2 1989 – 2002

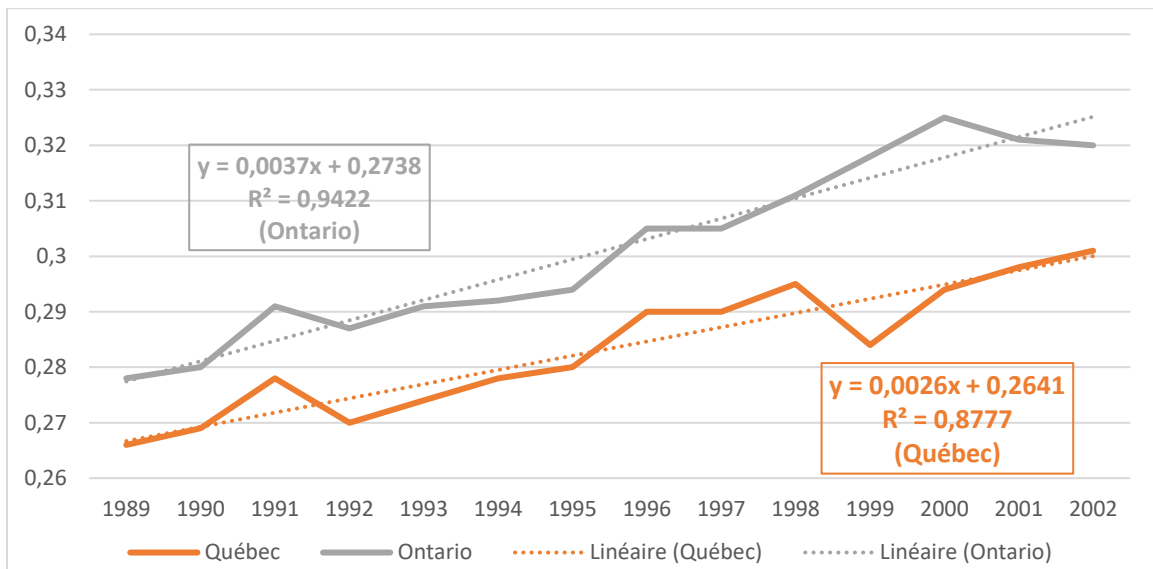
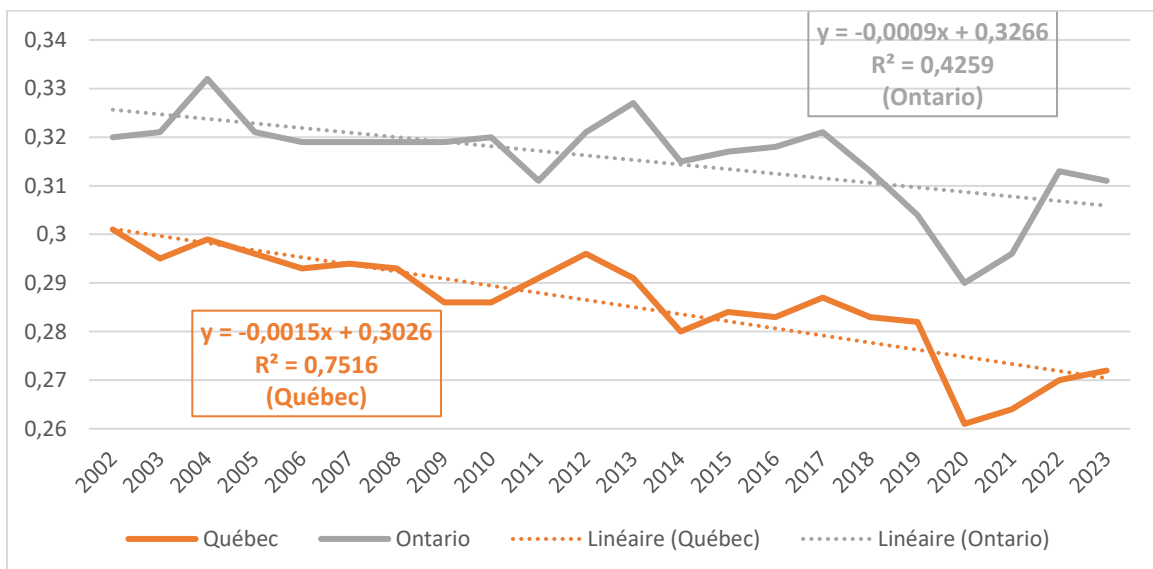


Figure 12 : Coefficients de Gini ajustés et régressions linéaires, Revenus après impôt, Québec et Ontario, Période 3 2002 – 2023



Ces trois graphiques font nettement ressortir à quel point la période intermédiaire allant de 1989 à 2002 se distingue des deux périodes qui l'encadrent. Autant avant qu'après cette période :

- Les coefficients de détermination R^2 de la période 1976 – 1989 sont faibles, en particulier pour l'Ontario, où la valeur de R^2 se rapproche de zéro. Cette faible linéarité est associée à une pente légèrement négative. Cette situation est probablement tributaire de la plus grande volatilité économique ontarienne (en comparaison avec

celle du Québec) qui a caractérisé cette période de stagflation, de chocs pétroliers et de politiques monétaires restrictives.

- Amorcée une douzaine d'années plus tard, la période 2002 – 2023 est également marquée par de faibles coefficients de détermination, quoique les coefficients R^2 sont plus élevés (0,43 pour l'Ontario et 0,75 pour le Québec) que ceux de la période 1976 – 1989. Dans ces deux provinces, les pentes des droites de régression sont négatives, indiquant que les inégalités telles que mesurées par le coefficient de Gini se sont légèrement atténuées pendant ces deux décennies. Le principal fait saillant de cette ultime période est l'épisode de la COVID du début des années 2020, dont l'effet sur le coefficient résulte en bonne partie de l'importance des transferts d'urgence aux personnes et aux ménages qui ont été mis en place sur une base temporaire à ce moment.¹⁴ Il reste à voir dans quelle mesure l'effet de cette crise et des politiques publiques qui l'ont accompagnée se prolongeront au-delà de cette période. Toutefois, les données de 2022 et 2023 (les deux dernières années disponibles au moment d'écrire ces lignes) semblent indiquer que le coefficient de Gini est revenu au terme de cette période à des valeurs qui correspondent au prolongement des tendances observées entre 2002 et l'épisode de la COVID. Il faudra attendre la publication des années ultérieures pour confirmer ou infirmer ces tendances.

Dans ces deux périodes, séparées par une douzaine d'années, les faibles coefficients de détermination R^2 ne permettent pas de conclure à une évolution linéaire significative du coefficient de Gini et des inégalités de revenus telles qu'il les mesure. Si une telle relation existe, elle est vraisemblablement masquée par un ensemble de facteurs liés à la volatilité des économies du Québec et de l'Ontario, à des différences associées aux politiques publiques ou aux stratégies fiscales respectives de ces deux provinces, ou à d'autres facteurs liés à la démographie ou à la main-d'œuvre.

Toutefois, il est clair que, tant pour le Québec que pour l'Ontario, l'évolution du coefficient de Gini pendant ces deux périodes ne pointe pas vers une progression des inégalités. En fait, même en excluant l'effet de la COVID, l'évolution du coefficient de Gini pendant toute la période de 2002 à 2023 pointe vers une réduction tendancielle modérée des inégalités de revenus.

Cela est particulièrement le cas pour le Québec, où le R^2 est assez élevé (0,75) et où la pente est plus négative que ce qui prévaut en Ontario. Pendant toute cette période, comme le démontre la **figure 9**, l'écart entre ces deux provinces s'accroît nettement, reflétant une réduction plus importante des inégalités québécoises. Cette réduction

¹⁴ En ce qui concerne le coefficient de Gini, ces transferts se retrouvent comptabilisés dans les revenus totaux (égaux aux revenus de marché + transferts) et sont donc pris en compte dans les revenus après impôt (revenus totaux + impôts) qui sont analysés dans les figures 10, 11 et 12.

provient presque intégralement de l'effet combiné des transferts et des politiques fiscales, puisque, comme en témoigne la **figure 7**, le coefficient de Gini ajusté calculé pour les revenus de marché (donc, avant transferts et prélèvements fiscaux) est pour l'essentiel demeuré stable entre 2002 et 2023. Il est intéressant de noter que le coefficient de Gini pour les revenus après impôt du Québec est redescendu, vers la fin de la période 2002 – 2023, à des niveaux approximativement égaux à ceux de la période 1976 – 1989¹⁵. Tel n'est pas le cas en Ontario, toutefois, où les valeurs du coefficient de Gini qui prévalaient au sortir de l'épisode de la COVID demeuraient nettement supérieures à celles qui prévalaient pendant les années de 1976 à 1989.

Que s'est-il passé pendant la dernière décennie du XX^e siècle ?

Si le portrait de l'évolution du coefficient de Gini pour les périodes de 1976 à 1989 et de 2002 à 2023 demeure nuancé et doit être interprété avec prudence, tel n'est pas le cas de la douzaine d'années qui se sont écoulées, tant au Québec qu'en Ontario, entre 1989 et 2002. Cette période est représentée dans le graphique de la **figure 11** et tranche nettement avec les deux périodes qui l'encadrent et dont nous venons de parler.

- D'une part, dans les deux provinces, les droites de régression ont des pentes nettement positives, indiquant que les inégalités y sont en forte progression.
- D'autre part, dans un cas comme dans l'autre, les coefficients R^2 sont très élevés par rapport à ceux qui prévalaient dans les deux autres périodes. En effet, le R^2 du Québec est de 0,88, alors que celui de l'Ontario s'élève à 0,94.

Non seulement les inégalités sont-elles en forte progression pendant cette douzaine d'années, mais cette augmentation est beaucoup plus significative, sur le strict plan statistique, que les tendances plus nuancées des deux périodes qui les encadrent. Même si la présente note demeure d'abord et avant tout descriptive en ne cherchant pas les causes de cette évolution, il est néanmoins pertinent de rappeler les principaux jalons du contexte économique et sociopolitique de ces années qui constituent une période charnière dans l'histoire québécoise et canadienne récente.

- Cette période s'amorce au lendemain de l'entrée en vigueur du premier accord de libre-échange Canada – États-Unis, suivi de son élargissement au Mexique en 1994 dans le cadre de l'ALENA. L'économie canadienne – incluant celle du Québec – va pour le reste de cette période se restructurer autour d'axes continentaux de plus en plus affirmés, notamment au profit de secteurs industriels axés sur les exportations.

¹⁵ Pour le Québec, même en excluant l'effet vraisemblablement transitoire de la COVID, les données les plus récentes semblent pointer vers un retour du coefficient de Gini ajusté après impôt aux valeurs moyennes qui prévalaient pendant la période 1976 – 1989.

- Une récession importante va marquer les années 1990-1992.¹⁶ S'accompagnant notamment par une importante correction immobilière et par le maintien de taux d'intérêt élevés, cette récession va se traduire par des taux élevés de chômage qui ne se résorberont que lentement dans le reste de la décennie.
- Cette récession va également accentuer les pressions budgétaires sur les gouvernements du Canada et du Québec, qui réagiront en mettant en œuvre des stratégies de compressions de dépenses. Le gouvernement du Canada se dotera en 1995 d'une cible d'élimination du déficit budgétaire, laquelle sera atteinte à la fin de la décennie, aidée notamment par une réduction significative des transferts aux provinces. Le gouvernement du Québec, devant notamment faire les frais de ces réductions dans les transferts fédéraux, se dotera lui aussi d'un objectif explicite de « déficit zéro », qui sera également atteint en fin de période.¹⁷
- Cette période a également été marquée par les débats constitutionnels qui ont entouré les négociations autour des ententes du lac Meech en 1990 et de Charlottetown en 1992, dans un premier temps, puis la tenue du référendum sur la souveraineté du Québec en 1995, par la suite.
- La faible dynamique économique qui avait prévalu au début de la décennie va amorcer un virage important à partir de la seconde moitié des années 1990. L'économie de la grande région de Montréal, notamment, dont le dynamisme fut affecté par la récession de 1982 – 1984, puis qui avait été durement touché par la correction immobilière de la récession de 1990 – 1992, va connaître un rattrapage majeur par rapport à celle de Toronto. Le maintien du dollar canadien à des taux de change peu élevés favorise la progression des exportations vers les marchés nord-américains, alors que le contrôle amélioré de l'inflation¹⁸ permet de maintenir les taux d'intérêt à des niveaux stables et historiquement bas.

Dans l'ensemble, ces années de 1989 à 2002 correspondent à une transition économique majeure dans l'histoire du Canada et du Québec. Une analyse approfondie des liens qui pourraient exister entre cette transition économique et sociale, d'une part, et l'évolution des inégalités de revenus

¹⁶ Comme l'illustre la figure 11, la période de 1990 à 1992 correspond à un « pic » notable dans l'évolution des coefficients de Gini du Québec et de l'Ontario, soit une hausse temporaire des inégalités de revenus telles que mesurées par ce coefficient.

¹⁷ Deux politiques sociales particulières vont toutefois être mises en place par le gouvernement du Québec malgré ces efforts de compressions de dépenses : la *Loi sur l'équité salariale* de 1996, d'une part, et la *Politique familiale* de 1997 incluant les services de garde à 5 \$ par jour, d'autre part. Ces deux mesures auront probablement des effets potentiellement différents sur le coefficient de Gini. En corrigeant certains écarts salariaux entre les hommes et les femmes, la *Loi sur l'équité salariale* a pu rectifier certaines inégalités dans les revenus de marché pour les groupes affectés par cette loi. Par contre, même si les services de garde à 5 \$ par jour ont pu contribuer à alléger les budgets des familles québécoises, en particulier celles à revenus modestes, ces gains ne se sont pas directement traduits par des revenus de marché ou par des transferts additionnels, et ne devraient donc pas avoir eu d'impacts significatifs sur les coefficients de Gini. Des travaux supplémentaires pourraient permettre de confirmer ou d'infirmer de tels scénarios.

¹⁸ L'entente entre la Banque du Canada et le ministère fédéral des Finances confirmant la cible d'inflation à 2 % à l'intérieur d'une fourchette allant de 1 % à 3 % date de 1991.

telles que mesurées par le coefficient de Gini, d'autre part, permettraient de mieux comprendre les liens entre ces deux phénomènes.

Enfin, il est intéressant de constater que les parts relatives occupées par les transferts et par les impôts dans la réduction totale des inégalités¹⁹ sont demeurées globalement stables pendant les trois périodes successives qui se sont écoulées au cours du dernier demi-siècle. Si les valeurs du coefficient de Gini ont changé d'une période à l'autre, voire d'une année à l'autre, les transferts (inclus dans les revenus ajustés totaux) ont maintenu leur part relative à un niveau *grosso modo* équivalent au double de la part de la fiscalité (incluse dans les revenus ajustés après impôt).

Pour le Québec, les transferts expliquent un peu plus des deux tiers de l'écart total, soit autour de 68 % à 69 % de ce dernier. Cette proportion est un peu moindre pour l'Ontario – soit autour de 63 % à 64 %. Même si les transferts et les contributions fiscales ont pu connaître des variations parfois importantes pendant le dernier demi-siècle, ces dernières ne se seront pas traduites par une modification significative de leurs parts respectives dans la réduction des inégalités de revenus au Québec et en Ontario.

Encore là, des analyses plus détaillées pourront permettre de confirmer ou d'infirmer un tel constat.

Tableau 2 : Coefficients de Gini ajustés, Période 1 1976 –1989, Québec et Ontario

MOYENNES ARITHMÉTIQUES DES ÉCARTS ENTRE REVENUS DE MARCHÉ, REVENUS TOTAUX ET REVENUS APRÈS IMPÔT		
	Québec	Ontario
Revenus de marché vs après impôt (écart total transferts + impôt)	0,116 (100 %)	0,080 (100 %)
Revenus de marché vs Revenus totaux (part de l'écart résultant des transferts)	0,080 (69 %)	0,050 (63 %)
Revenus totaux vs Revenus après impôt (part de l'écart résultant des impôts)	0,036 (31 %)	0,030 (37 %)

Tableau 3 : Coefficients de Gini ajustés, Période 2 1989 – 2002, Québec et Ontario

MOYENNES ARITHMÉTIQUES DES ÉCARTS ENTRE REVENUS DE MARCHÉ, REVENUS TOTAUX ET REVENUS APRÈS IMPÔT		
	Québec	Ontario
Revenus de marché vs après impôt (écart total transferts + impôt)	0,157 (100 %)	0,119 (100 %)
Revenus de marché vs Revenus totaux (part de l'écart résultant des transferts)	0,107 (68 %)	0,075 (64 %)
Revenus totaux vs Revenus après impôt (part de l'écart résultant des impôts)	0,051 (32 %)	0,043 (36 %)

¹⁹ La réduction totale des inégalités de revenus équivaut, dans les données du coefficient de Gini, à la somme des écarts (1) entre les revenus de marché et les revenus totaux, soit la part des transferts, et, (2) entre les revenus totaux et les revenus après impôt, soit la part des impôts.

Tableau 4 : Coefficients de Gini ajustés, Période 3 2002 – 2023, Québec et Ontario

MOYENNES ARITHMÉTIQUES DES ÉCARTS ENTRE REVENUS DE MARCHÉ, REVENUS TOTAUX ET REVENUS APRÈS IMPÔT		
	Québec	Ontario
Revenus de marché vs après impôt (écart total transferts + impôt)	0,151 (100 %)	0,121 (100 %)
Revenus de marché vs Revenus totaux (part de l'écart résultant des transferts)	0,103 (68 %)	0,078 (64 %)
Revenus totaux vs Revenus après impôt (part de l'écart résultant des impôts)	0,048 (32 %)	0,043 (36 %)

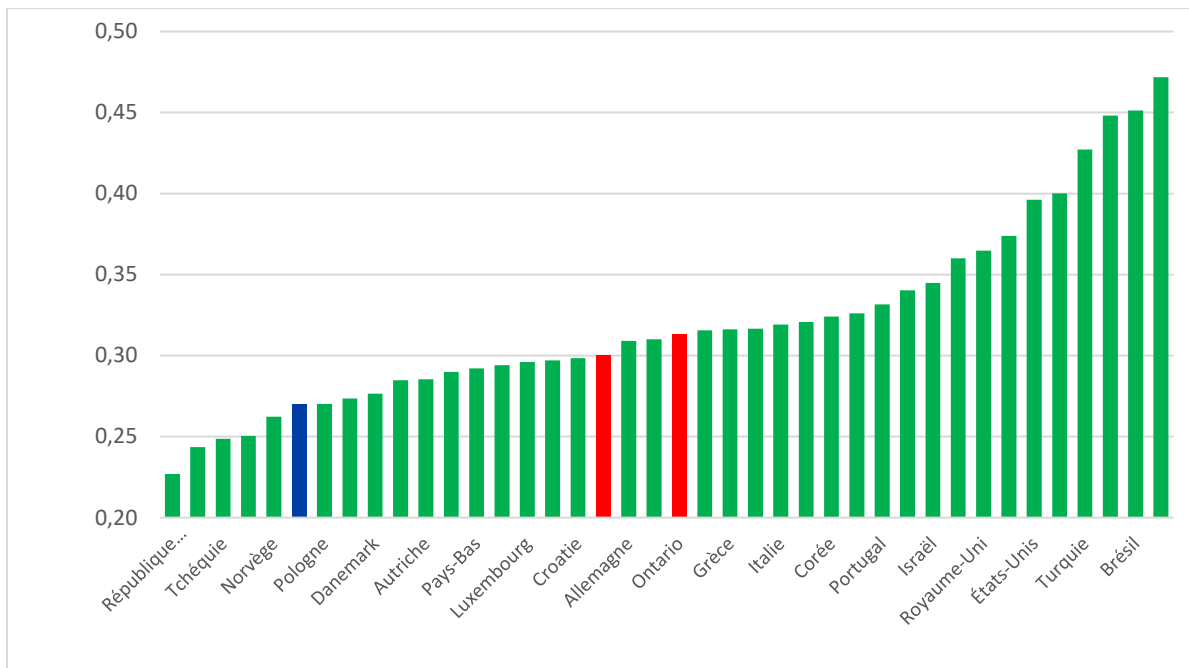
Le Québec, l'Ontario, le Canada et les pays de l'OCDE

La **figure 13** permet de situer le Canada, le Québec et l'Ontario parmi une quarantaine de pays pour lesquels les coefficients de Gini normalisés ont été publiés par l'*Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.)* pour l'année 2022.²⁰

Ces comparaisons internationales permettent de tracer un portrait général de la situation du Canada et de ses deux provinces (Québec et Ontario) au sein des pays analysés par l'OCDE.

²⁰ Voir : [Explorateur des données de l'OCDE • Base de données sur la distribution des revenus](#). Il existe certains pays (dont le Canada et ses provinces) pour lesquels des données sont disponibles, au moment d'écrire ces lignes, pour l'année 2023. Toutefois, le nombre de pays disposant des données sur le Gini après impôt (« *disposable income* » selon la terminologie de l'OCDE) est nettement supérieur pour l'année 2022, ce qui permet de mieux situer le Québec, l'Ontario et le Canada par rapport aux juridictions contenues dans cette base de données (I.D.D.). La façon dont Statistique Canada calcule et publie ses coefficients de Gini permet par ailleurs d'effectuer des comparaisons méthodologiquement valables entre le Québec, l'Ontario, et l'ensemble des pays répertoriés.

Figure 13 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus après impôt, Divers pays répertoriés par l'OCDE, Année 2022



- Le Canada se situe *grosso modo* en milieu de peloton, en compagnie de pays comme l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Italie, pour prendre ces exemples. Par comparaison avec son voisin états-unien, qui se situe parmi les pays les plus inégalitaires du groupe en compagnie, notamment, du Royaume-Uni, le Canada a une répartition nettement plus égalitaire des revenus après impôt.
- L'Ontario reproduit nettement le portrait canadien, ce qui ne devrait pas surprendre étant donnée l'importance économique et démographique de cette province au sein de la fédération canadienne.
- Le Québec, par contre, se démarque nettement du Canada et de l'Ontario et se classe parmi le groupe de pays où la répartition des revenus après impôt est la plus égalitaire. Il est accompagné, dans ce groupe, par des pays de l'Europe centrale (Slovénie, Slovaquie, Tchéquie, Pologne, Autriche, etc.), par des pays nordiques (Norvège, Finlande, Danemark, Suède, etc.) et par certains autres pays européens (Pays-Bas, Belgique, Irlande, etc.). Il resterait à voir dans quelle mesure ce « classement » résulte principalement de la distribution des revenus avant impôt (« revenus de marché », pour reprendre la terminologie de Statistique Canada), ou de l'application de ses politiques publiques en matière de fiscalité ou de transferts aux personnes ou aux ménages.

Tables des figures

Figure 1 : Exemple d'un pays fortement inégalitaire	5
Figure 2 : Exemple d'un pays plus égalitaire	5
Figure 3 : Coefficient de Gini ajusté, 1976 – 2023, Ensemble du Canada	8
Figure 4 : Coefficient de Gini ajusté, 1976 – 2023, Québec	9
Figure 5 : Coefficient de Gini ajusté, 1976 – 2023, Ontario	9
Figure 6 : Coefficients de Gini ajustés 1976 – 2023, Canada, Québec et Ontario. Écarts du coefficient entre revenus de marché et revenus après impôt	10
Figure 7 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus de marché, Québec et Ontario, 1976 - 2023	11
Figure 8 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus totaux, Québec et Ontario 1976 - 2023	12
Figure 9 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus après impôt, Québec et Ontario, 1976 – 2023	12
Figure 10 : Coefficients de Gini ajustés et régressions linéaires, Revenus après impôt, Québec et Ontario, Période 1 1976 – 1989	15
Figure 11 : Coefficients de Gini ajustés et régressions linéaires, Revenus après impôt, Québec et Ontario, Période 2 1989 – 2002	16
Figure 12 : Coefficients de Gini ajustés et régressions linéaires, Revenus après impôt, Québec et Ontario, Période 3 2002 – 2023	16
Figure 13 : Coefficients de Gini ajustés, Revenus après impôt, Divers pays répertoriés par l'OCDE, Année 2022	22

Tables des tableaux

Tableau 1 : Coefficients de Gini ajustés 1976 – 2023, Québec et Ontario	11
Tableau 2 : Coefficients de Gini ajustés, Période 1 1976 – 1989, Québec et Ontario	20
Tableau 3 : Coefficients de Gini ajustés, Période 2 1989 – 2002, Québec et Ontario	20
Tableau 4 : Coefficients de Gini ajustés, Période 3 2002 – 2023, Québec et Ontario	21